

L'Assemblée pour un environnement mieux protégé, au service de tous



▲ Nathalie Kosciusko-Morizet, rapporteure du projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement et Maryvonne Briot, membre de la commission des affaires culturelles

LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT INTÉGRÉE À LA LOI FONDAMENTALE

En présentant à l'Assemblée le projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement adopté le 1^{er} juin, la rapporteure Nathalie Kosciusko-Morizet a souligné que ce texte "se donne pour objet les relations entre l'homme et le monde" et "propose l'inscription d'une nouvelle génération de Droits de l'Homme". À l'issue de la discussion, consacrée notamment à l'application du principe de précaution, **les députés ont intégré dans la Constitution la référence aux droits et devoirs définis par la Charte parmi lesquels le droit de vivre dans un environne-**

ment équilibré et favorable à la santé ainsi que le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de cet environnement. Un amendement de Valérie Pécresse et Francis Delattre a permis de compléter l'article 34 de la Constitution, qui fixe le domaine de la loi, en y ajoutant la préservation de l'environnement et sa mise en valeur, afin de placer l'écologie au cœur du débat parlementaire. Voté en des termes identiques par les deux Assemblées le 24 juin 2004, le projet a été définitivement adopté le 28 février 2005 par le Parlement réuni en Congrès.

POINTS FORTS

- > Vers l'entrée de l'environnement dans la Constitution.
- > Objectif 2015 pour la qualité des eaux.
- > Nouvelles études sur la sécurité alimentaire.

POUR UNE MEILLEURE POLITIQUE DE L'EAU, ACTE I

Dans l'attente de la prochaine loi sur l'eau, dont l'avant-projet était soumis à la concertation de l'ensemble des acteurs en fin d'année, les députés ont adopté la loi du 21 avril portant transposition de la directive européenne établissant un cadre pour une politique communautaire en ce domaine et posant pour 2015 un objectif de "bon état écologique des eaux". Satisfait de voir le dispositif français de gestion de l'eau par grand bassin hydrographique largement repris par la directive européenne, le rapporteur

André Flajolet a néanmoins tenu à souligner que cette dernière "est un acte nécessaire mais non suffisant. **La future loi sur l'eau donnera un sens, un contenu et des moyens à l'action de tous les acteurs et responsables de cet enjeu capital**". Une attente relayée par les nombreuses questions écrites et orales posées par les députés tout au long de l'année, qui, par leur fréquence, soulignent la nécessité et l'urgence de la réforme de la politique de l'eau.



14 propositions pour mieux appliquer la loi littoral

Document

Remettre les élus au cœur du processus de décision, c'est le sens des quatorze propositions faites par Jacques Le Guen en conclusion de son rapport du 21 juillet sur l'application de la loi littoral. Ainsi, la création d'un Conseil national du littoral permettrait aux élus d'impulser une politique qui concilie protection de l'environnement et aménagement du territoire.



▲ Jacques Le Guen, auteur du rapport d'information sur l'application de la loi littoral

LA RÉVOLUTION AGROALIMENTAIRE EN DÉBAT

Le rapport de l'OPECST du 14 avril sur les apports de la science à la qualité des aliments a permis aux députés de prendre connaissance du "bouleversement tranquille" intervenu dans les modes alimentaires des Français et de formuler des propositions d'avenir. L'office a ainsi souhaité que la sécurité alimentaire de l'espace européen soit mieux assurée, que notre industrie alimentaire soit mieux articulée avec la recherche, qu'enfin l'information du consommateur soit clarifiée par un étiquetage plus explicite. Dans le même esprit, avec la

volonté d'apporter un éclairage empreint de sérénité et d'objectivité sur un thème d'actualité parfois traité sous un angle exclusivement passionnel, la Conférence des Présidents a décidé en octobre, sur proposition du Président de l'Assemblée, de **créer une mission d'information sur "les enjeux des essais et de l'utilisation des organismes génétiquement modifiés"**. Placée sous la présidence de Jean-Yves Le Déaut, la mission doit rendre ses conclusions dans le courant du premier semestre 2005.



▲ Francis Delattre, auteur de plusieurs amendements au projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement

LA FRANCE EN TÊTE DANS LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARITIME

La résolution sur les propositions de directives relatives à la répression de la pollution causée par les navires, devenue définitive le 11 mars, a conforté, comme l'a souligné le rapporteur Christian Decocq, le rôle moteur de notre pays dans l'organisation de la lutte à l'échelle de l'Union contre la pollution maritime. Préoccupés par la relative lenteur des discussions européennes en cours, les députés ont souhaité le renforcement de toutes les mesures permettant de "punir les voyous de la mer".